

REUNION DU 24 MARS 2009

Le vingt-quatre mars deux mille neuf à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jacques DANIEL, Maire.

Date de la convocation : 17/03/2009

Nombre de conseillers en exercice : 14; Présents: 12 ;Votants :13

Conseillers présents : Mmes et Mrs Gérard BAUDRY; Yves RUELLAN,, Christine THUAL, Bernadette AUGEREAU Brigitte NICOLAS, René CORVAISIER,, Roseline CAUGANT , Virginie CHENEL, Eric THEBAULT, Daniel BOUILLIS, Marielle VIRLOUP.

Conseiller(s) absent(s) : François Duval , Fabien Letanoux qui a donné procuration à René Corvaisier

Secrétaire : Mme B. Augereau -

Ordre du jour : - Vote du programme des travaux et acquisition -vote des taux des impôts locaux -vote des budgets 2009- - FCTVA 2010 versé en 2009 par anticipation : approbation de la convention- Droit de Préemption Urbain- Restructuration de la mairie : adoption du projet – divers ...

COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION : Les conseillers municipaux approuvent le procès-verbal de la réunion du 17/02/2009 et signent le registre des délibérations.

PROGRAMME DES ETUDES-TRAVAUX ET ACQUISITIONS 2009 :

Mr Baudry, 1^{er} adjoint, donne lecture du détail du programme des investissements étudié par la commission des finances. Les deux principales opérations sont l'extension et la restructuration du bâtiment de la mairie pour 904 534€ et la réhabilitation de l'ancien moulin pour 395 637€. Le conseil municipal approuve ce programme des investissements 2009 .

VOTE DES TAUX DES TROIS IMPOTS COMMUNAUX :

L'équilibre budgétaire se réalise avec un produit attendu de 205 834€ . Compte tenu des bases fiscales notifiées par le Trésorier Payeur Général, le conseil municipal décide de majorer les taux de 2.47% . Les taux votés s'élèvent à : Taxe d'habitation : 12.88 au lieu de 12.57 ; Foncier bâti: 13.67 au lieu de 13.34 et Foncier non bâti 42.21 au lieu de 41.19.

VOTE DES BUDGETS 2009 :

Mr Baudry, Adjoint au maire, après avoir présenté le programme des investissements 2009 donne lecture des propositions de budgets équilibrés en dépenses et recettes à :

COMMUNE :	Fonctionnement :	640 824.00€
	Investissement :	1 401 501.72€
ASSAINISSEMENT :	Exploitation:	100 036.86€
	Investissement:	44 814.21€
CAMPING :	Fonctionnement :	46 000.00€
	Investissement :	31 741.50€
Z.A DES DIS :	Fonctionnement :	96 310.75€
	Investissement:	17 173.20€
LOTISSEMENT DES ONDES :		
	Fonctionnement :	266 955.74€

Le conseil municipal, unanime, vote ces budgets primitifs 2009 .

AFFECTATION DES RESULTATS :

Le conseil municipal décide l'affectation des excédents 2008 au financement des investissements pour les montants suivants :

BUDGET COMMUNAL :	100 058.05€	à inscrire à l'article 1068 ;
CAMPING MUNICIPAL :	7 530.98€	' ;

RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE LA MAIRIE-ADOPTION DU PROJET :

Après l'approbation de l'avant-projet lors de la dernière réunion , le cabinet Chambon a préparé le Projet Définitif , dernière étape avant la consultation des entreprises . Le dossier comprend les plans architecturaux, les plan de principe de structure, les plans techniques, le cahier des clauses techniques, l'estimation financière établie à 640 000€HT.

Après délibération le conseil municipal,

- valide ce projet;
- donne pouvoir au maire pour lancer la consultation des entreprises par appel d'offres ouvert .

REHABILITATION DU MOULIN – ADOPTION DU PROJET – PLAN DE FINANCEMENT & MAITRISE D'ŒUVRE :

Le programme de réhabilitation de l'ancien moulin à vent situé au 4 rue du bord de mer a été exposé au conseil municipal . Le projet consiste à intégrer dans le bâti du moulin une œuvre d'art contemporain réalisée par Mr Vilmouth . Le coût estimatif s'élève à 395 636.810€ TTC. Les partenaires de ce projet sont La Fondation de France(30 000€), La communauté d'agglomération(25 000€), Le conseil général(87 900€), Le conseil régional(50000€),le Syndicat Départemental d'Energie (10200€) ,l'association interdépartementale Manche-Ille-et-vilaine . La commune assure la maîtrise d'ouvrage avec un autofinancement de 131 284.31€ .

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres,

- approuve le projet de réhabilitation du moulin et le plan de financement ci-dessus .
- inscrit les crédits au budget 2009,
- sollicite les subventions près des partenaires ci-dessus,
- donne pouvoir au maire pour le choix du maître d'œuvre (appel à candidatures & procédure adaptée du CMP).

F.C.T.V.A 2008 – APPLICATION PLAN DE RELANCE DE L'ECONOMIE - VALIDATION DE LA CONVENTION :

En réunion du 17/02/2009 le conseil municipal a émis un accord de principe à la demande de remboursement anticipé du FCTVA 2008 . Conformément aux crédits d'investissement inscrits au budget 2009 , la convention d'application du dispositif à soumettre au Préfet a été préparée . Mr Baudry donne lecture de la dite convention qui précise qu'en cas de non respect de l'engagement de dépenser au moins autant que la moyenne des dépenses des quatre dernières années, le FCTVA de 2009 ne sera pas versé en 2010.

Après délibération, le conseil municipal,

- * prend acte que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisés pour les exercices 2004, 2005,2006, et 2007 soit 545 256.00€ ;
- * décide d'inscrire au budget de la commune 1 364 374.70€ de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 150% par rapport au montant de référence déterminé par les services de l'Etat ;
- * autorise le maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008 ;

DROIT DE PREEMPTION URBAIN : Le conseil municipal abandonne son droit de préemption sur la propriété suivante :

- 11 bis rue de la badiolais cadastrée section A n°s 389-392-393 appartenant à Mme Annie BIHEN ;

Et prend acte de l'arrêté municipal du 25/02/2009 levant le droit de préemption sur la propriété sise 5 rue des ormes cadastrée section B n°311 appartenant à Mr André GAUTIER.

MENACE DE FERMETURE 6^{ème} Classe : Le maire donne lecture du courrier adressé à Mr l'Inspecteur d'Académie . Une pétition a été remise aux parents. La décision sera prise le 26 mars . Le conseil municipal réitère son opposition à cette fermeture compte tenu de la stabilité des effectifs .

INFORMATIONS DIVERSES :

- Camping municipal : le conseil municipal décide de renouveler les emplois de Mr et Mme Tiriau. Selon leur disponibilité le camping pourrait ouvrir dès le 30 avril .
- Enquête activités jeunesse : Mme Thual, adjointe, donne lecture du projet d'enquête sur les activités des jeunes de 6 à 16 ans . Une réunion avec les parents et enfants aura lieu le

vendredi 15 mai à 18h00 en mairie . Le conseil municipal donne son accord à la réalisation de cette enquête .

- Randonnée de pâques : Mme Augereau , adjointe, rappelle la date de cette randonnée prévue le lundi 13 avril à 10h00 et invite les conseillers municipaux volontaires à se retrouver dès 9h30 à la mairie .

Le maire,